

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N°CP2025- 12/1/6 DOSSIER N°7229	DEMANDES DE SUBVENTION HABITAT "SORTIE D'INSALUBRITÉ"
---	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avaient donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Philippe BAYOL
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Laurent DAULNY

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION HABITAT "SORTIE D'INSALUBRITÉ"



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération 11/5/24 du Conseil général du 27 juin 2011 adoptant le règlement d'aides, et les délibérations 13/2/18 du Conseil général du 16 décembre 2013, N°CD2018-02/2/16 du 09 février 2018 et N°CP2024-07/1/6 du 05 juillet 2024, modifiant le règlement des aides départementales pour l'habitat ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-12/1/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'octroyer à F.C. « propriétaire occupante» une subvention de sortie d'insalubrité d'un montant de **10 500 €** (dix mille cinq cent euros) dans le cadre de travaux pour le logement situé sur la Commune de Flayat ;

- d'octroyer à la SCI L. « propriétaire bailleur» une subvention de sortie d'insalubrité d'un montant de **46 033,45 €** (quarante-six mille trente-trois euros et quarante-cinq centimes) pour cinq logements situés sur la Commune de Guéret, conventionnés avec l'Anah et entrant dans le cadre de l'OPAH-RU de Guéret.

Une annexe confidentielle reprenant le nom des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre DI 204-20422-443-DIL.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET